



Liste récapitulative des délibérations

Séance du 26 septembre 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	034/2024	SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ART OU TOUT VA
2	035/2024	SUBVENTION AU CERCLE D'ESCRIME DE WASSY
3	036/2024	TARIFICATION MARCHÉ DE NOËL DE WASSY
4	037/2024	ABONDEMENTS DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET PRIMES COMMUNALES
5	038/2024	EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUES EN ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION (ART 1466 G DU CODE GENERAL DES IMPOTS)
6	039/2024	DELEGATION AU MAIRE DE L'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURABLES INFERIEURES A 100 €
7	040/2024	RECOMPENSES DES LAUREATS DES MAISONS FLEURIES
8	041/2024	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASSE 2021-2022 ET 2022-2023
9	042/2024	ETAT D'ASSIETTE 2025 DRESSE PAR L'ONF

10	043/2024	RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)
11	44/2024	NUMEROTATION DE PARCELLE
12	045/2024	MODIFICATION DE POSTE
13	046/2024	REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE
14	047/2024	ADHESION AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Le Maire,

Jean-Alain CHARPENTIER



La secrétaire de séance,

Aurélie REMOND

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
034/2024

Objet de la délibération
SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ART OU TOUT VA

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A la majorité
Pour : 15
Contre : 5
Abstention : 0

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'ART OU TOUT VA

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à la majorité, de verser une subvention de 233.81 € à l'association L'art où tout va.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
035/2024

Objet de la délibération
SUBVENTION AU CERCLE D'ESCRIME DE WASSY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : SUBVENTION AU CERCLE D'ESCRIME DE WASSY

Après avis de la commission Vie associative et sur proposition du Maire, le Conseil décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 2000 € au Cercle d'escrime de Wassy.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
036/2024

Objet de la délibération
TARIFICATION MARCHÉ DE NOËL DE WASSY

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : TARIFICATION MARCHÉ DE NOËL DE WASSY

Dans le cadre du marché de Noël qui se tiendra à Wassy, au centre-ville, les 7 et 8 décembre prochains, sur proposition du Maire, le Conseil décide de fixer les tarifs d'occupation, pour un emplacement de 3 ml comme suit, pour les commerces et/ou associations extérieurs à Wassy :

- emplacement sans barnum : 15 € pour le weekend
- emplacement avec mise à disposition d'un barnum de 3 x 3 m : 25 € pour le weekend
- forfait électricité : 10 € pour le weekend

La facturation se fera d'avance et non remboursable en cas de non présentation.

Il sera en outre demandé une caution de 100 € pour le prêt du barnum.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
037/2024

Objet de la délibération
ABONDEMENTS DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET PRIMES COMMUNALES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : ABONDEMENTS DE L'OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) ET PRIMES COMMUNALES

Le Maire rappelle au Conseil municipal ses délibérations du 11 avril dernier approuvant, d'une part, la convention d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) portée par Wassy, la Porte du Der et la Communauté d'Agglomération et d'autre part, le règlement des primes communales. En complément, il convient d'autoriser le Maire à appliquer ces deux documents et à signer les arrêtés de subventions relatifs aux dossiers des propriétaires bailleurs et aux primes communales qui en découlent.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
038/2024

Objet de la délibération
EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUES EN ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION (ART 1466 G DU CODE GENERAL DES IMPOTS)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : EXONERATION DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES EN FAVEUR DES IMMEUBLES SITUES EN ZONE FRANCE RURALITES REVITALISATION (ART 1466 G DU CODE GENERAL DES IMPOTS)

Après avoir exposé le dispositif France Ruralités Revitalisation entré en vigueur le 1er juillet dernier et classant le département de la Haute-Marne dans son entier dans ce nouveau zonage, le Maire propose au Conseil municipal d'instaurer une exonération de TFPB pour tous les immeubles dont les conditions requises sont remplies ; soit, en faveur des immeubles situés dans les zones France Ruralités Revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévues à l'article 1466 G du code général des impôts.

A l'unanimité, le Conseil se prononce en faveur de cette proposition et charge le Maire de notifier aux services préfectoraux cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
039/2024

Objet de la délibération
DELEGATION AU MAIRE DE L'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES INFERIEURES A 100 €

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A la majorité Pour : 15 Contre : 5 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : DELEGATION AU MAIRE DE L'ADMISSION EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOURVABLES INFERIEURES A 100 €

Ainsi que le permet la loi 2022-2017 du 21 février 2022, le Conseil décide à la majorité, d'accorder au Maire délégation pour les admissions en non-valeur des créances irrécouvrables de faible montant. Conformément au Décret 2023-523 du 29 juin 2023 le Conseil fixe le seuil à 100 €.

Pour rappel, les admissions en non-valeur sont toujours proposées par le comptable public.

Comme toute délégation, information en sera donnée au Conseil municipal.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
040/2024

Objet de la délibération
RECOMPENSES DES LAUREATS DES MAISONS FLEURIES

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : RECOMPENSES DES LAUREATS DES MAISONS FLEURIES

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'accorder les récompenses suivantes (sous forme de bons d'achat) :

Catégorie balcons :

- Mme Yvonne BIGOT : 70 €
- Mme Nathalie DANGIN : 60 €

Catégorie jardins :

- Mme Marie-Madeleine BOULANGER : 70 €
- Mme Maryse MARTELLE : 60 €
- M. Franck MAIRET : 50 €

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
041/2024

Objet de la délibération
FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE 2021-2022 ET 2022-2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	18

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 2

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU GYMNASE 2021-2022 ET 2022-2023

Les coûts de fonctionnement du gymnase ont fait l'objet d'un calcul afin d'arrêter la participation de la Région GRAND EST pour les années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, pour l'occupation des deux établissements scolaires relevant de sa compétence.

2021-2022

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 123 729.48 €.
Le coût horaire de fonctionnement s'établit à : 123 729.48 € / 4 914 heures = 25.18 €
Le lycée a utilisé le gymnase durant 35 semaines x 26h30 = 927H30 ; l'EREA durant la même période x 22h00 = 770H.
La participation pour l'année 2021-2022 s'établit ainsi :
Lycée : 927.5 x 25.18 = 23 354.45 € ; EREA : 770 x 25.18 = 19 388.60 €.

2022-2023

Les frais de fonctionnement s'élèvent à 113 409.57 €.
Le coût horaire de fonctionnement s'établit à : 113 409.57 € / 4 914 heures = 23.08 €
Le lycée a utilisé le gymnase durant 36 semaines x 21h00 = 756H ; l'EREA durant la même période x 20h00 = 720H.
La participation pour l'année 2022-2023 s'établit ainsi :
Lycée : 756 x 23.08 = 17 448.48 € ; EREA : 720 x 23.08 = 16 617.60 €.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Maire à refacturer ces montants à la Région Grand Est pour la participation aux frais de fonctionnement du gymnase des deux établissements scolaires dont elle a la compétence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme :

En mairie, le 27/09/2024

Le Maire, JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
042/2024

Objet de la délibération
ETAT D'ASSIETTE 2025 DRESSE PAR L'ONF

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : ETAT D'ASSIETTE 2025 DRESSE PAR L'ONF

Sur proposition de l'agent chargé de la gestion forestière sur la commune, le Conseil municipal décide de :

- solliciter l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
25	8.25	ACT (Amélioration)
26	9.09	ACT Amélioration)
29	6.82	A3 (Eclaircie)
43.1	6.72	APR (Préparation)
53	8.51	APR (Préparation)
54	10.65	APR (Préparation)
55	4.09	APR (Préparation)
58.2	3.86	RS (Régénération)

Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
21	6.52	EMC (Cloisonnements)
22	10.5	EMC (Cloisonnements)
44.1	6.91	AS (Sanitaire)
57.2	2.73	A1 (Eclaircie)

Parcelles dont le passage est reporté

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
30.2	1.72	RD	2027	RS non terminée
31.2	0.9	RD	2027	RS non terminée
62	10.96	A2	2027	Travaux en 2019

- décider la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2025 :

1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de mise en vente
29	Trituration	2025

2 – VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES par les soins de l'O.N.F. **ET DÉLIVRANCE** du taillis, houppiers et petites futaies non vendues de ces coupes aux cessionnaires (3).

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)	Année de vente des grumes	Année de délivrance
25	Chênes	2025	2026
26	Chênes	2025	2026
43.1	Chênes	2025	2026
44.1	Chênes	2025	2026
53	Chênes	2025	2026
54	Chênes	2025	2026
55	Chênes	2025	2026
58.2	Frênes	2025	2026

1..1 – Produits mis en vente :

- Chênes, frênes, érables, fruitiers, ormes, hêtres, à partir de35.....cm de diamètre
- Autres feuillus, à partir de35.....cm de diamètre
- Résineux à partir de.....10.....cm de diamètre

1..2 – Découpe des arbres mis en vente

- Découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences
- Autres découpes à 35 cm de diamètre

1..3 – Délai d'abattage

- Délai normal (15/04 n+2 ou 15/11 n+1 si coupes urgentes)
- Délai au 15 février n+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date)

2 – VENTES AMIABLES DE PETITS LOTS EN 2024.....,

de taillis, houppiers, perches, brins, petites futaies par les soins de l'O.N.F. au prix de 6 € TTC/st dans les parcelles n°21, 22, 12, 46, 57.2

- interdire la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux plantations ;

- autoriser le Maire à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/09/2024

Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
043/2024

Objet de la délibération
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION AU PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières)

Par délibération initiale du 15 décembre 2009, la commune a fait le choix d'adhérer au PEFC et a depuis régulièrement renouvelé son adhésion. Afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties généralement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable, le Conseil décide, sur proposition du Maire, de renouveler cette adhésion pour 5 ans.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
44/2024

Objet de la délibération
NUMEROTATION DE PARCELLE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : NUMEROTATION DE PARCELLE

Sur proposition du Maire, le Conseil décide de procéder à la numérotation de voirie de la parcelle cadastrée AI 232 au 8 bis rue du Buisson rouge.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
045/2024

Objet de la délibération
MODIFICATION DE POSTE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	20

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : MODIFICATION DE POSTE

Pour raison d'accroissement d'activité et après accord de l'agent concerné, le Maire propose au conseil de modifier le temps de travail du poste suivant :
— Adjoint technique territorial à temps non complet 30/35 modifié en adjoint technique territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2024

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER



République Française
Département Haute-Marne
Commune de WASSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
046/2024

Objet de la délibération
REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	15

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE

Le Maire rappelle que les policiers municipaux ne sont pas éligibles au RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) instauré dans les autres filières. Ils pouvaient jusqu'alors percevoir une indemnité spéciale de fonction (ISF) et une indemnité d'administration et de technicité (IAT). Ces régimes seront abrogés à compter du 1^{er} janvier 2025 et il convient d'adopter le nouveau régime indemnitaire créé par le décret 2024-614 du 26 juin 2024 : l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE).

Celle-ci est constituée de deux parts : l'une fixe et l'autre variable, en remplacement des deux anciennes indemnités.

Sur proposition du Maire, le Conseil décide d'instaurer ce nouveau régime dont la part fixe ne peut excéder 30 % du traitement mensuel brut soumis à retenue pour pension et la part variable ne peut excéder le plafond de 5 000 € annuels pour un agent de police de la catégorie C. La part variable peut être versée mensuellement dans la limite de 50 % du plafond et complétée, le cas échéant, par un complément annuel.

L'appréciation de l'engagement et de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel.

Comme l'ancien régime, celui-ci sera modulable dans les mêmes conditions que le RIFSEEP instauré dans la commune : réduction d'1/30 par jour d'absence, dès le 1^{er} jour d'absence pour maladie ordinaire, grave ou longue maladie, autorisation d'absence.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 27/09/2024

Le Maire

JEAN-ALAIN CHARPENTIER

République Française
Département Haute-Marne
Commune de **WASSY**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/09/2024

Référence
047/2024

Objet de la délibération
ADHESION AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
21	14	19

Date de la convocation
19/09/2024

Date d'affichage
19/09/2024

Vote
A la majorité
Pour : 16 Contre : 3 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture de Saint-Dizier
Le : 27/09/2024

Et

Publication ou notification du :
27/09/2024

L' an 2024 et le 26 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire

Présents : M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, Maire, Mmes : HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, REMOND AURELIE, ZUCCALI AGNES, MM : BOSSAN PASCAL, CALOT MICHEL, DUBUC BRUNO, GUENIN RICHARD, HULIN PHILIPPE, JONDET KEVIN, LE MORVAN ALEXANDRE, RONFARD ALAIN, SAVARY CHRISTOPHE, UTKALA GILBERT

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : COLLIN VALERIE à M. DUBUC BRUNO, DAVIGNON LAURIE à M. CHARPENTIER JEAN-ALAIN, MENAUCOURT SONIA à M. LE MORVAN ALEXANDRE, M. VIGNON ALEXANDRE à M. RONFARD ALAIN, JOURDAN CAROLE à Mme HERNANDEZ FELDEISEN SANDRA, MACQUART CHRISTIAN à M. UTKALA GILBERT
Excusé(s) : Mme REUILLE KELLY

A été nommée secrétaire : Mme REMOND AURELIE

Objet de la délibération : ADHESION AU CNAS (COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE)

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la commune de Wassy. L'article L733-1 du code général de la fonction publique prévoit que les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents publics à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Après avoir pris connaissance de la présentation du CNAS, association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles et de l'éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires et dont la liste exhaustive et les conditions d'attribution sont fixées dans le guide des prestations, le Maire propose au Conseil de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS.

Le Conseil approuve à la majorité (1 abstention de M. BOSSAN et 3 contre de Mme JOURDAN et MM. UTKALA et MACQUART) cette adhésion qui prendra effet rétroactivement au 1^{er} septembre 2024 afin de faire bénéficier aux agents des prestations à compter de cette date et jusqu'à la fin de l'année 2024. Cette adhésion est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS et à verser la cotisation correspondant au mode de calcul suivant :
Nombre de bénéficiaires actifs x montant forfaitaire par bénéficiaire
(la cotisation forfaitaire est actuellement de 212 € ; elle est ramenée au tiers du montant pour une adhésion au 1^{er} septembre)

Il convient de désigner un membre de l'organe délibérant en qualité de délégué

élu ainsi qu'un membre du personnel en qualité de délégué agent pour représenter la commune au sein du CNAS. Le Conseil désigne le Maire, Jean-Alain CHARPENTIER et la DGS, Estelle LANDREAT pour remplir ces fonctions.

Un correspondant parmi le personnel bénéficiaire du CNAS, relais de proximité entre le CNAS, la commune et les agents et dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS, conseiller et accompagner les bénéficiaires sera par ailleurs désigné.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/09/2024
Le Maire
JEAN-ALAIN CHARPENTIER

